

Enquête

126

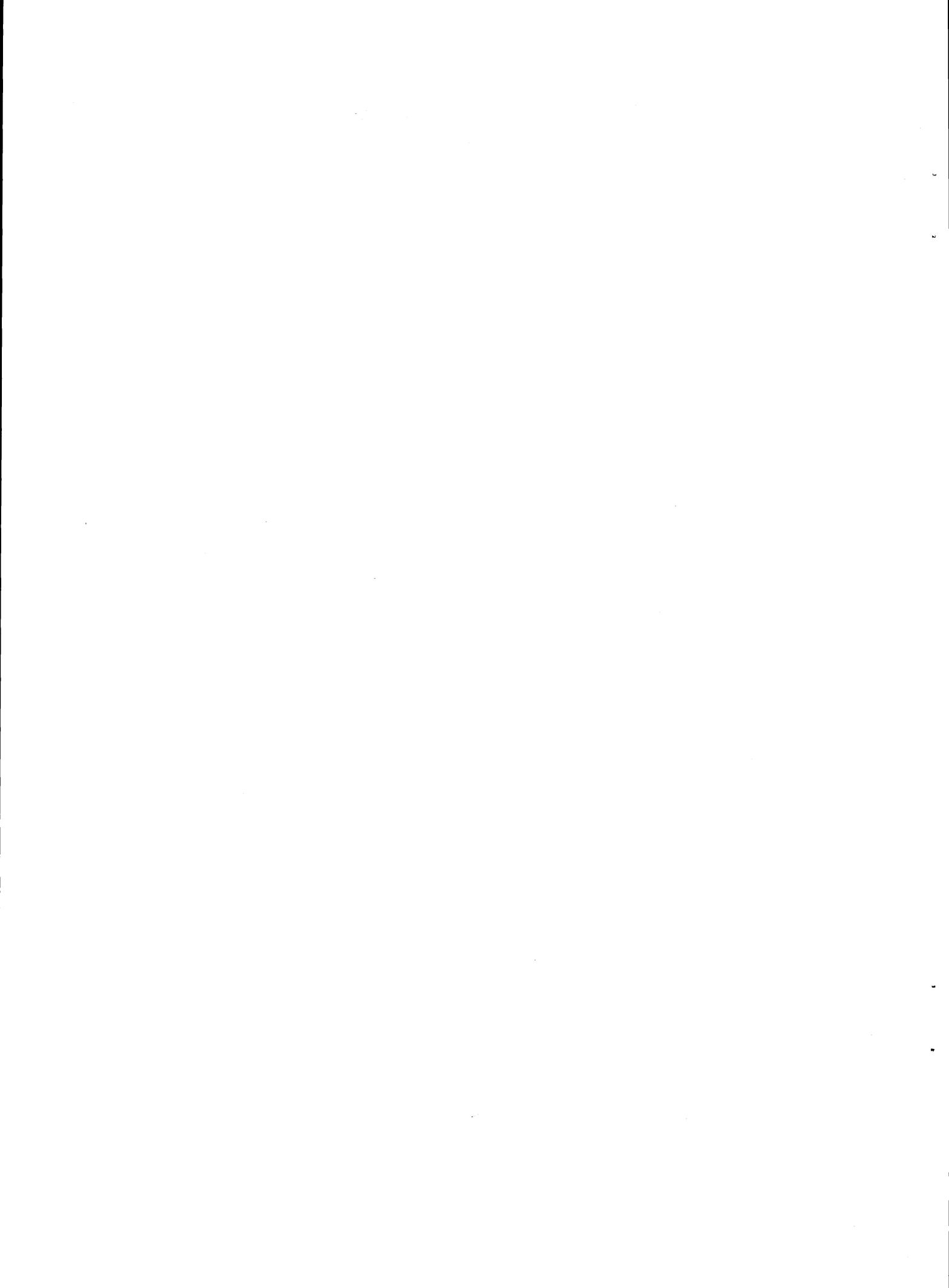
CE
QUESTIONNAIRE
EST
ANONYME

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

27, rue du Commandeur, 75675 Paris - Cédex 14 - Tél. 320.13.45

**INSTRUCTION COMMUNE
AUX DEUX ENQUÊTES**

VFP et 3B



INSTRUCTION COMMUNE
AUX DEUX ENQUETES

A la demande conjointe de l'Institut National d'Etudes Démographiques et du Centre d'Etudes sur les Revenus et les Coûts, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques a accepté de confier à ses Directions Régionales la réalisation de deux enquêtes sur "la vie familiale et la vie professionnelle".

1 - PRESENTATION DES DEUX ORGANISMES

L'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) est un organisme public de recherche fondé en 1945 par Alfred Sauvy. Il a pour mission d'étudier les problèmes démographiques sous tous ses aspects (conjoncturel, socio-économique, historique, médical ...) et d'assurer la diffusion des connaissances démographiques. L'INED est, en particulier, chargé d'élaborer le "Rapport annuel sur la situation démographique de la France".

Les sources principales de l'INED sont les données des recensements de la population et de l'état civil élaborés par l'INSEE, mais aussi des enquêtes spécialisées et toutes sortes de documents historiques ou administratifs.

L'INED est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère du Travail et regroupant, à Paris, 140 salariés dont près de la moitié de chercheurs. Outre sa revue scientifique "Population", l'INED diffuse à plus de 50.000 exemplaires un bulletin mensuel d'information démographique "Population et Sociétés".

Le Centre d'Etude des Revenus et des Coûts (CERC) a été créé en 1966 pour étudier les revenus et les éléments constitutifs des coûts de production. Le CERC comprend un Conseil composé de personnalités indépendantes d'origines variées : universitaires, experts, syndicalistes, patrons, etc. et une équipe permanente d'une vingtaine de personnes : cinq rapporteurs et quinze chargés d'étude.

Le CERC est chargé d'établir tous les deux ans une fresque sur l'évolution et la répartition des revenus des Français ainsi que de réaliser et publier des études spécifiques précisées dans son programme de travail. Ce programme est fixé par le Gouvernement sur proposition du Conseil du CERC.

2 - OBJECTIF DU TRAVAIL : DEUX ENQUETES

2.1 - Deux enquêtes menées de front

Au cours de ce travail, vous aurez à réaliser conjointement l'enquête "Vie familiale et Vie professionnelle" (VFP) auprès de femmes ayant à charge un enfant de moins de 16 ans et l'enquête "Biographie familiale, professionnelle et migratoire" (3B) auprès de personnes plus âgées, hommes et femmes de 45 à 69 ans. Selon la composition du ménage visité, l'une ou l'autre des deux enquêtes sera effectuée, mais jamais les deux.

Les perspectives de ces deux recherches sont nettement distinctes sans être étrangères l'une à l'autre, et si nous les avons jumelées, c'est pour une raison pratique : les sous-populations visées sont minoritaires dans la population des ménages et très complémentaires l'une de l'autre. On peut donc réduire considérablement le nombre de ménages hors champ en réalisant ces deux enquêtes dans une opération conjointe à partir d'un échantillon commun de logements. Le travail sur le terrain en sera facilité.

2.2 - L'enquête "Vie familiale et vie professionnelle" (VFP)

Ces dernières années ont connu un accroissement important de l'activité féminine salariée ; il touche particulièrement les mères de jeunes enfants.

L'enquête VFP a pour but de mieux cerner les problèmes familiaux posés par la double activité professionnelle dans un couple, de repérer les solutions actuellement retenues et les types d'aménagement souhaités par les familles.

L'enquête s'adresse aux femmes ayant un enfant à charge de moins de 16 ans, qu'elles exercent une profession (questionnaire VFP-I) ou qu'elles n'en exercent pas (questionnaire VFP-II). L'interview de mères sans profession permettra de comparer les solutions et les coûts relatifs à ces deux types de familles, et de décrire les spécificités des familles dont le père et la mère travaillent.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête sont les suivants :

a) *Les caractéristiques socio-démographiques et professionnelles de l'enquêtée et de son conjoint.*

b) *La description de la vie professionnelle de l'enquêtée et, partiellement, celle de son conjoint* : profession précise et statut professionnel, travail à temps plein ou partiel, occasionnel ou régulier, stabilité, possibilités de promotion, emplois occupés et périodes d'inactivité, horaires, trajets, congés (payés ou non), facilités accordées aux parents pour raison de maladie des enfants, intérêt du travail, avantages et inconvénients de cet emploi.

c) *Les aspirations et opinions en matière d'emploi, selon que la mère exerce ou non une profession.*

d) *Les enfants et leur prise en charge* : pour chaque enfant, description très précise du mode de garde et du coût pour toutes les plages de la journée, de la semaine, de l'année et pour les imprévus. En particulier, qui le conduit et qui va le chercher à la crèche ou à l'école ? Et, s'il est scolarisé, que fait-il à l'heure du déjeuner, à la sortie de la classe, le mercredi, et à chaque congé scolaire ? Opinions générales sur les problèmes de garde d'enfants. Solution retenue pour chaque période de vacances, évaluation des coûts.

e) *La vie sociale et domestique* : sorties et activités de l'enquêtée et de son conjoint, partage des rôles dans le ménage, accomplissement des tâches ménagères, participation des grands parents.

f) *Les conditions de vie* : revenus et logement.

2.3-L'enquête "Biographie familiale, professionnelle et migratoire" (3B)

Cette enquête donne une vue rétrospective des événements familiaux, professionnels et migratoires qui se produisent tout au long de la vie d'un individu. Elle s'adresse aux hommes et femmes âgés de 45 à 69 ans.

Il aurait été d'un grand intérêt de collecter simultanément les biographies des deux conjoints d'un même couple. L'enquête pilote a conduit à renoncer à ce double interview qui rendait l'opération trop lourde et susceptible d'abandon. On se bornera à demander à l'enquêté les informations sur son conjoint susceptibles de décrire la convergence et l'interférence de leurs biographies respectives.

Les thèmes suivants sont abordés dans l'enquête :

a) Les événements familiaux (mariage, naissance des enfants successifs et, éventuellement, dissolution du couple par séparation, divorce ou décès, puis remariage ...), en les situant de façon aussi précise que possible dans le temps et dans l'espace.

b) L'histoire des migrations passées (dates, lieux de résidence successifs, motivation des déplacements ...).

c) Les événements professionnels (changement de lieu de travail, changement de profession, périodes de chômage ou d'inactivité ...) datés et localisés en référence avec les deux séries précédentes.

d) Les origines familiales et la carrière scolaire (principaux diplômes obtenus, lieux où s'est déroulée la scolarité ...).

e) La vision personnelle de l'enquêté sur les grandes étapes de sa vie, en rapport toujours avec sa vie professionnelle et résidentielle.

f) Le bilan des divers séjours effectués au cours de l'année passée (résidences secondaires, visites à des parents, déplacements de travail, vacances ...).

Si une place prépondérante est faite au thème de la mobilité spatiale, l'objectif de l'enquête n'en est pas moins l'étude de l'interférence entre les trois biographies. Par exemple, le mariage peut entraîner la migration et par conséquent une rupture de la vie professionnelle d'un des conjoints.

Il apparaît dans cette enquête une complémentarité entre la partie événementielle constituée d'une liste chronologique d'événements (a, b, c, d) et une partie visant à saisir le sens donné par l'individu à son itinéraire de vie (e et f).

La perception des enquêtés sur les étapes décisives de leur vie apparaît d'un grand intérêt sociologique ; de plus, ce fil conducteur fourni au démographe le guidera dans sa recherche des interactions les plus fortes entre les trois dimensions familiale, professionnelle et migratoire.

La description de la vie migratoire à partir des changements successifs de résidence principale s'appuie sur une définition assez efficace de la résidence, mais parfois un peu schématique au point de masquer l'enchaînement réel des

événements. Ainsi le relevé des différents logements annexes fréquentés au cours de la vie et celui des divers séjours effectués au cours de l'année passée contribue à relativiser la notion de résidence principale qui fournit une vue trop simple de l'espace de vie des individus.

3 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

3.1 - Les documents de l'enquête

- les instructions communes aux deux enquêtes (ce document même)
- les instructions pour l'enquête VFP
- les instructions pour l'enquête 3B
- le dépliant sur l'INSEE et l'INED
- les lettres-avis
- les fiches-adresses
- le questionnaire commun } liés en un seul document (blanc)
- le questionnaire VFP-I (femmes exerçant une activité professionnelle) : (bleu)
- le questionnaire VFP-II (femmes n'exerçant pas d'activité professionnelle) : (rouge) (1)
- le questionnaire 3B : (vert)
- la carte de codes 3B : (vert)
- la carte de codes VFP : (bleu)

3.2 - L'échantillon

L'échantillon présente les caractéristiques habituelles aux enquêtes de l'INSEE auprès des ménages : il s'agit d'un échantillon de logements.

La base de sondage est composée des logements recensés en 1975 et des "logements neufs" (c'est-à-dire des logements achevés postérieurement au recensement et répertoriés par la suite) : la taille de l'échantillon est au total de 16.500 logements.

L'unité de sondage étant le logement, vous vous rendrez à toutes les adresses fournies, mais ne soumettez à l'enquête que les ménages occupant le logement à titre de résidence principale (lire 4.3).

3.3 - Jumelage des deux enquêtes

L'enquête VFP et l'enquête 3B visent les sous-populations suivantes :

. les ménages comprenant un enfant de moins de 16 ans (enquête VFP) occupent 32 % de l'ensemble des logements.

. les ménages comprenant un adulte âgé de 45 à 69 ans (enquête 3B) résident dans 38 % des logements.

Si nous avons mené séparément l'une et l'autre enquête, vous vous seriez heurté à un taux de logements hors champ considérable (supérieur à 60 %). Comme les deux enquêtes visent des sous-populations très complémentaires : les ménages "hors champ" d'une enquête fournissent pratiquement l'échantillon de l'autre.

Dans l'opération jumelée qui vous est proposée environ les deux tiers⁽¹⁾ des logements désignés entrent dans le champ.

Pour déterminer l'enquête à réaliser, vous devrez poser préalablement dans chaque résidence principale, un questionnaire commun (4 pages) fournissant la composition du ménage et le guidage vers l'enquête et la personne concernées.

Si à l'issue du questionnaire commun, le logement s'avère ne pas appartenir aux sous-populations recherchées, le travail est alors terminé (lire 4.4).

Vous poserez le questionnaire commun à un adulte quelconque du ménage ; parfois ce sera la personne désignée par la suite, pour l'enquête VFP ou 3B. Dans certains cas la personne à enquêter sera absente ou indisponible ; vous serez alors obligé de revenir dans le logement.

(1) D'une région à l'autre et d'une unité primaire à l'autre, ce taux est évidemment sujet à une fluctuation, tout comme le taux de logements hors champ des enquêtes-ménages de l'INSEE. Ce dernier s'établit en moyenne nationale à 16 %. Pour cette enquête-ci, le taux de hors champ est un peu plus que doublé.

4 - LE TRAVAIL SUR LE TERRAIN

4.1 - Lettre-avis

Préalablement à votre premier contact, la lettre avis avertit le ménage de sa sélection pour une "enquête sur la vie familiale et la vie professionnelle". La lettre suggère que selon l'âge de l'enquêté, les questions porteront davantage sur les contraintes liées à l'éducation des enfants (VFP) ou sur les éventuelles migrations qu'ont pu impliquer les exigences de la vie professionnelle (3B).

4.2 - Prise de contact avec l'enquêteur

A partir des renseignements fournis sur la fiche-adresse : année de naissance du chef de ménage (A6), nombre de personnes habitant le logement (A7), et éventuellement quelques autres renseignements (A9), vous pouvez déjà pressentir l'enquête à réaliser. La prise de contact en sera facilitée.

Dans le même but, vous regarderez, avant de sonner, la parité du numéro du questionnaire : c'est le critère de sélection de l'enquête en cas d'appartenance du ménage aux deux populations étudiées (4.4, tableau 4).

4.3 - Traitement de la fiche-adresse

Rappelons quelques définitions des logements et des ménages, tels qu'ils sont employés dans les enquêtes de l'INSEE.

. Le logement

Vous devez visiter tous les logements désignés par la fiche-adresse, mais ne retenir que ceux qui sont occupés à titre de résidence principale au moment de l'enquête (1 à B3). De ce fait sont éliminées les adresses correspondant à des logements vacants, à des résidences secondaires, à des bureaux ou locaux professionnels ne comportant pas de logement, etc..

Il faut entendre par logement, une unité d'habitation (appartement, pavillon, pièce mansardée ...) ayant un accès indépendant ouvert sur l'extérieur. Les précisions relatives aux cas particuliers seront données par les responsables d'enquête.

. Le ménage

Chaque ménage est constitué de l'ensemble des personnes vivant habituellement ensemble dans un même logement occupé à titre de résidence principale, quels que soient leur nombre et leur lien avec le chef de ménage. Les domestiques, les salariés logés, les pensionnaires, les sous-locataires n'occupant pas une partie totalement indépendante font partie du ménage.

La fiche-adresse se présente sous forme d'un recto-verso, rattaché au "questionnaire commun" et formant avec lui un dépliant unique.

La fiche adresse est un document d'enquête au même titre que les questionnaires. Il importe de la remplir soigneusement, même pour les logements hors champ, les refus et les ALD.

Partie A : ensemble de renseignements donnés par la D.R. vous permettant de trouver le logement.

Pour la plupart de ces logements, les renseignements remontent à 1975 (date du dernier recensement), elles ont donc pu subir des modifications.

Partie B : indications complémentaires concernant le logement désigné que vous devez remplir vous-même.

Cette partie permet de mettre à jour les caractéristiques concernant tous les logements désignés et de repérer les résidences principales à la date de l'enquête (réponse 1 à B3).

B1. notez si nécessaire, les précisions utiles complémentaires à l'adresse indiquée en A4 en particulier dans le cas des logements construits depuis le recensement de 1975).

B2. notez si le logement désigné n'a pas éclaté en plusieurs logements avec entrées indépendantes à la date de l'enquête.

Exemple : Soit un pavillon comprenant un rez-de-chaussée et un étage recensé en 1975 comme occupé à titre de résidence principale par un seul ménage. A la date de l'enquête ce pavillon est occupé par deux ménages faisant notamment cuisine à part. Dans ce cas, il y a dédoublement : on répondra "oui" à la question B2 et on ouvrira un second dossier (fiche adresse, questionnaire). Notez alors qu'il faut affecter la valeur 1, 2, 3 .. dans la case juxtaposée à côté du numéro du questionnaire (cf. page 1 en haut); cette valeur est naturellement 0 dans tous les autres cas où il n'y a pas de dédoublement.

B3. La question B3 est ouverte à tous les logements ; en effet, des changements peuvent intervenir depuis la date du recensement de 1975. La question, sert de filtre : si CLE = "1" (c'est-à-dire que le logement est habité à titre de résidence principale), et si le ménage résidant n'est pas le même qu'au recensement, vous noterez ici les caractéristiques du nouveau chef de ménage.

Si le logement n'est pas occupé à titre de résidence principale par un ménage - donc hors du champ de l'enquête (réponses 2 à 9 en B3), l'enquête est terminée, et vous noterez simplement dans la partie C1 les visites effectuées. Le reste de la fiche adresse est sans objet. N'omettez pas de reporter les informations demandées en page 1 du questionnaire commun (partie E au verso).

Partie C : déplacements effectués au cours du déroulement de l'enquête et résultats de ces déplacements.

C1. vous remplirez dans tous les cas le tableau de déplacements au fur et à mesure du déroulement de l'enquête.

Il comprend les jours, mois (et non dates) et heures de ces déplacements, ainsi que le résultat.

Nous vous demandons de remplir ce tableau avec le maximum de précision.

C2. C3. Pour les seules résidences principales (1 à B3), vous préciserez les résultats de l'enquête et la nature du questionnaire posé.

4.4 - Remplissage du questionnaire commun et détermination de l'enquête

- Questionnaire commun (page 1 au verso) : à compléter sur tous les questionnaires communs qui vous sont remis, à partir de la fiche-adresse qui lui est jointe; à ne compléter qu'une fois terminé le travail d'enquête dans le logement recherché.
- Questionnaire commun (pages 2 et 3) : questions sur la composition du ménage, pour les seuls logements répertoriés comme résidences principales au moment de l'interview (1 à B3, de la fiche-adresse).

Le questionnaire commun est composé de quatre pages rattachées à la fiche-adresse.

Contrairement à la fiche-adresse qui retournera définitivement à la D.R. pour respecter l'anonymat des interviews⁽¹⁾, le questionnaire commun sera détaché et renvoyé à l'INED ; il est malgré tout indispensable de reporter en page 1 du questionnaire commun (cadre E) certains renseignements anonymes figurant sur la fiche-adresse (cadres B et C, page 2).

En cas de refus ou d'A.L.D., ne pas oublier de répondre aux questions E7 et E8 qui, elles, ne sont pas une reprise de la fiche-adresse. Sans elles on ne pourrait affecter les refus ou A.L.D. à l'enquête qui les concernait. Consultez éventuellement le voisinage.

Seul un adulte du ménage sera habilité à répondre au questionnaire commun : un enfant ou une personne extérieure au ménage, ne saurait en

(1) Ce qui justifie l'encadré en haut à droit de la couverture des questionnaires 3B et VFP.

effet vous renseigner de façon précise sur les caractéristiques des membres du ménage.

Partie F : le tableau de composition du ménage

Tous les membres du ménage au jour de l'enquête doivent figurer dans le tableau de composition du ménage⁽¹⁾ (voir note figurant sous le tableau F).

Pour remplir ce tableau vous procéderez toujours selon le canevas suivant auprès de la personne interrogée :

1. Qui est le chef de ménage ? Celui qui est déclaré tel.
2. Qui habite dans ce logement ?
En dehors de l'enquêté, de son conjoint, de ses enfants, d'autres personnes, apparentées ou non, habitent-elles ce logement ?
3. Notez pour chaque personne recensée son prénom de façon à pouvoir la désigner facilement (F1).
4. Après avoir terminé le recensement et uniquement après, posez les questions F2 à F6 pour chaque personne recensée avant de passer à la personne suivante.

Colonne 3 : année de naissance : demandez l'année de naissance et non l'âge.

Colonne 4 : lien avec le chef de ménage - ne pas oublier qu'il s'agit du lien avec le chef de ménage et non avec la personne qui répond à l'interview quand celle-ci n'est pas le chef de ménage.

Mentionnez bien les liens intermédiaires. On risquerait sinon de perdre certains liens familiaux ou conjugaux (légitimes ou non) entre les autres membres du ménage. Sans cette précaution, on ne pourrait reconstituer toutes les familles biologiques ou tous les couples en cohabitation.

Pour les membres du ménage non apparentés au chef, distinguez bien entre amis, sous-locataires et salariés logés.

Code 5 - L'état matrimonial est à prendre au sens de l'état civil.

(1) S'il y a plus de dix personnes dans le ménage, inscrire les renseignements concernant les personnes supplémentaires sous le tableau Kish de la page 4.

Colonne 6 - Occupation principale au moment de l'enquête

Cette variable est la clé de ventilation entre les questionnaires VFP-I et VFP-II (voir H 3). Elle nécessite une attention particulière d'autant que ses catégories ne sont pas celles de l'enquête emploi, auxquelles vous êtes habitué.

Cette question oppose le code F 6 = 1 orientant vers le questionnaire VFP-I les enquêtées sommairement désignées en H3 comme personnes "actives", aux codes F6 = 2 à 7 orientant vers le questionnaire VFP-II les enquêtées sommairement appelées femmes "inactives".

Ce découpage repose sur l'opposition suivante :

. Répondent au questionnaire VFP-I (bleu) les femmes susceptibles de décrire leurs difficultés actuelles (ou très récentes) rencontrées pour concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle : les actives en exercice et les "assimilées".

. Répondent au questionnaire VFP-II (rouge)⁽¹⁾ les femmes qui ne nous paraissent pas dans cette situation. De façon naturelle, on les interroge alors sur leurs perspectives de reprise d'activité.

Ces principes conduisent à distinguer les deux situations particulières :

- 1) Sont exclues du groupe des actives les femmes ayant un emploi, mais en congé depuis plus de 3 mois (pour raison de maladie, de formation (non rémunérée par l'employeur)).

Notez que les femmes en congé de maternité⁽²⁾ sont systématiquement considérées comme actives (F6 = 1) et que les femmes en congé sans solde ou en disponibilité sont des inactives (F6 = 7), même s'il s'agit d'un congé sans solde pour élever un enfant ou d'un congé parental.

(1) Pour faciliter la mémoire, la numérotation des questionnaires (VFP-I, VFP-II) respecte l'ordre bleu, (blanc), rouge !

(2) Voir précisions à la suite.

2) Aux chômeuses, on posera toujours le questionnaire II (femmes inactives), d'où l'intitulé impropre du code F6 = 2 "inactives cherchant un emploi". Lire "chômeuses".

Le champ des deux questionnaires est indiqué de façon précise et claire sur l'encadré de leur couverture. Ce moyen de contrôle devrait éviter toute erreur.

Enquête VFP-I

Enquête VFP-II

Enquête I.N.E.D. - C.E.R.C. auprès des femmes :

- ayant au moins un enfant à charge de moins de 16 ans
- et exerçant actuellement une activité professionnelle
ou
 - . en congé de maternité
 - . en congé de maladie inférieur à 3 mois.

Enquête I.N.E.D. - C.E.R.C. auprès des femmes :

- ayant au moins un enfant à charge de moins de 16 ans
- et n'exerçant pas actuellement une activité professionnelle :
 - . femmes au foyer
 - . en congé sans solde ou en disponibilité
 - . au chômage
 - . en congé de longue maladie (3 mois et plus)
 - . aux étudiantes sans emploi

Par congé de maternité, on entend le congé légal payé par la Sécurité sociale ou l'employeur.

Sa durée est généralement de 16 semaines pour les deux premiers enfants et de 26 semaines à partir du 3ème enfant, mais elle peut être supérieure dans certains secteurs d'activité bénéficiant de conventions spéciales (banque, sécurité sociale...)

Le congé pour allaitement pouvant prolonger le congé de maternité lui sera assimilé.

Remarquons que l'un et l'autre sont toujours rémunérés.

Colonnes 7 et 8 : numéro Kish. Ces colonnes sont destinées à l'enquête 3B seulement. Elles seront, le cas échéant, remplies ultérieurement (voir H4).

Partie G : Renseignements supplémentaires sur le chef de ménage.

Questions G2 et G3 : profession principale- elle doit être indiquée de façon très détaillée. Vous devez obtenir dans un premier temps le métier précis de la personne interrogée et sa spécialité (G2) puis son statut professionnel (indépendant, employé de l'Etat, autre salarié ...) et les renseignements complémentaires, (qualification, grade avec position hiérarchique) (G3).

Voir instruction détaillée sur la profession.

Pour les personnes retraitées ou n'exerçant plus de profession, elles doivent déclarer leur dernière profession principale exercée (et non une activité de complément ou à temps partiel qui pourrait être exercée après la retraite ou la cessation de l'activité principale).

Question G4 : titulaire du logement : si l'occupant est locataire, le titulaire du logement est le locataire (qui y réside) et non le propriétaire (qui n'y réside pas). Sinon, c'est la personne logée (gratuitement ou non) par son employeur, sa famille, ou toute autre personne.

Si le propriétaire occupe le logement, le titulaire est la personne précise qui a acheté, ou reçu le logement.

Attention : cette question constitue l'unique usage du numéro d'individu porté à gauche du prénom (outre le dénombrement du ménage).

Le confondre avec le N° Kish (F7, F8) serait pour la suite une erreur dramatique.

Partie H : Le choix du questionnaire

A partir des renseignements recueillis dans le tableau F, le cadre H vous guidera vers le questionnaire à réaliser et la personne précise à interroger.

H1 : Comptez dans le tableau F, le nombre d'enfants de "moins de 16 ans" (nés après le 1/1/1965 (NE)), puis celui des adultes de "45-69 ans" (nés entre le 1/1/1911 et le 31/12/1935 (NA)).

H2 : Guidage vers l'enquête à réaliser. On est dans l'un des quatre cas suivants :

- *ménages hors champ* : si absence de femmes ayant à charge un enfant de moins de 16 ans et si absence d'adultes de 45-69 ans (NE = 0 et NA = 0) ► enquête terminée.

- *enquête VFP* : présence de femmes ayant à charge un enfant de moins de 16 ans seulement (NE ≠ 0 et NA = 0)

- *enquête 3B* : si présence d'adultes de 45-69 ans seulement (NA ≠ 0 et NE = 0).

- *enquête VFP ou 3B* : si le ménage est dans le champ des deux enquêtes (NE ≠ 0 et NA ≠ 0). La détermination de l'enquête vous est alors strictement imposée. La représentativité de l'échantillon en dépend :

Si le n° du questionnaire figurant en tête de la fiche adresse est :

impair ► réalisez enquête VFP
pair ► réalisez enquête 3B .

H3 : Sélection du questionnaire VFP-I (bleu) ou VFP-II (rouge)

Se reporter strictement à la définition particulière de l'activité définie en F6 (les femmes en congé de maternité sont traitées avec les femmes ayant un emploi et répondront au questionnaire VFP-I et les chômeuses, comme inactives).

La personne interrogée est en priorité la mère des enfants de moins de 16 ans ; si elle n'est pas membre du ménage, interrogez la maîtresse de maison. Deux difficultés rares peuvent intervenir :

- en l'absence définitive de la mère ou d'une maîtresse de maison, l'enquête est terminée, même si le ménage appartient au champ des deux enquêtes.

- en présence de plusieurs mères d'enfants de moins de 16 ans dans le même ménage, interrogez la plus jeune des deux.

H4 : Enquête 3B, sélection de l'enquêté par la méthode Kish.

Un problème se présente si plusieurs personnes sont âgées de 45 à 69 ans dans un même ménage. Le choix de l'enquêté vous est strictement imposé. Vous devrez appliquer, la méthode Kish, selon la procédure un peu particulière suivante :

- 1) Numérotez d'abord en F7 par ordre d'âge décroissant⁽¹⁾ tous les hommes nés entre 1911 et 1935,
- 2) Poursuivez votre numérotation avec les femmes de cet âge (vous retombez sur NA), toujours par ordre d'âge décroissant.

(1) Cette consigne ne fait que reprendre l'usage de l'INSEE. Son absence en H4 constitue une lacune regrettable.

- 3) Vous vous référez ensuite au tableau Kish (page 4) en utilisant deux informations . en ligne le nombre NA,
. en colonne le n° Kish inscrit en dessous du n° du questionnaire (page 1 de la fiche adresse).

Le numéro lu à l'intersection de la ligne et de la colonne cochées dans le tableau Kish (page 4) fournit le numéro Kish de l'adulte à enquêter (vous constatez sur le tableau que ce nombre ne peut dépasser le rang de la ligne (valant NA).

- 4) Se reporter en F7 ou F8 pour identifier l'adulte portant ce numéro Kish. Cerclez le prénom de la personne ainsi désignée.

- 5) Vérifiez qu'il appartient bien à la tranche d'âge enquêtée. (sinon vous vous êtes trompé avec les colonnes F7 et F8 - ou le tableau Kish-).

Attention : Si vous reportez le numéro lu dans le tableau Kish non pas en F7 - F8, mais sur les numéros d'individus jouxtant le prénom, l'individu désigné ne sera généralement pas l'individu à enquêter ; ce peut être même un enfant en bas âge.

Si l'individu à enquêter est présent lors du remplissage du questionnaire commun, une visite suffira pour conduire l'enquête. Les questionnaires VFP ou 3B durent environ 1 heure, avec une variabilité supérieure dans l'enquête 3B, sensible à l'inégale complexité des biographies individuelles.

Voici ci-après un schéma illustrant la sélection du questionnaire à réaliser et de la personne à enquêter :

.../...

COMPOSITION DU MENAGE

TABLEAU F

